

On se perd dans cet enchevêtrement de requêtes, de décrets, de sommations, de procès-verbanx et de sèches estimations ; le lecteur nous pardonnera d'user sa patience sur une querelle de sacristie et de ne pas lui dire, sans tant de façon, qui finit par l'emporter du moellon ou du sapin. Il nous serait tout autant fastidieux de poursuivre le dépouillement et l'analyse de ces documents qu'à lui-même de les parcourir, si leur paperasse ne nous aidait à reconstituer l'image de mœurs disparues, si elle ne faisait revivre, pour notre imagination, un cher village d'ancien régime, soucieux de ne pas livrer ses écus et sa liberté. Passons par-dessus la lassitude et la monotonie et continuons à suivre d'un œil tranquille les péripéties d'une lutte, qui soulève et agite de vives passions, où l'enjeu n'est pas l'unique motif qui inspire le désir de triompher.

L'inspection prescrite, la troisième ou la quatrième, n'eut pas plus que les précédentes un résultat sérieux et définitif (10) Les mandataires des deux parties ne parvinrent pas à s'entendre ; chacun remit son avis, par écrit et séparément, entre les mains du subdélégué.

L'expert lyonnais renouvela purement et simplement les observations antérieures ; pour lui il fallait de toute nécessité démolir et reconstruire à neuf ; l'exhaussement de la muraille entraînerait sa chute et la ruine de l'édifice total. Son collègue, Pierre Point, maître maçon et charpentier de Panissières, opina dans un sens contraire et selon l'idée de ses clients personnels, comme Denis, comme Poulard ; ce n'était pas le pot de fer contre le pot de terre, mais peut-être l'antipathie du professionnel contre l'artiste, de la

---

(10) Elle eut lieu le lundi 15 avril ; la veille l'huissier Duillon l'avait publiée et affichée ; M. Girerd resta trois jours à Essertines.